

Directions concernées	Nombre de jours d'arrêt	Nombre de jour pris en charge par l'employeur	Jours RTT employeur 2009	Nombre de jours à positionner par le salarié
Direction Industrielle	6,5 jours	1 jour	2 jours	3,5 jours
Direction des Moteurs Civil (Montage – KM)	4,5 jours	0,5 jour	1 jour	3 jours
Autres Directions	2,5 jours	-	1 jour	1,5 jours